



# REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Page n°1

**Le Maire de SAINT-HERBLAIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN**

**ARRÊTÉ  
N° 2025-01-01**

**OBJET :**  
**RÉGIE  
D'AVANCE  
DES CHEQUES  
D'ACCOMPAGNE  
MENT  
PERSONNALISÉ-  
AJOUT D'UN  
MANDATAIRE  
PRÉPOSÉ**

Vu la décision n°2014-04-05 du 14 avril 2014 instituant la régie d'avances des chèques d'accompagnement personnalisé,

Vu l'arrêté n° 2023-11-10 en date du 02 novembre 2023, nommant le régisseur titulaire, les régisseurs suppléants et les mandataires préposés de la régie d'avances des chèques d'accompagnement personnalisé,

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 09 janvier 2025

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire en date du 14 janvier 2025

Vu l'avis conforme du régisseur suppléant en date du 14 janvier 2025

Considérant la nécessité de nommer de nouveaux mandataires préposés,

## A R R E T E

**ARTICLE 1**– Madame Sandrine DOUDARD est nommée mandataire préposé avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la régie, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire.

**ARTICLE 2** – Les mandataires préposés ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau code pénal.

**ARTICLE 3**– Les mandataires préposés sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice du 21 avril 2006, de présenter les registres comptables, les fonds et les formules de valeurs inactives aux agents de contrôles qualifiés.

**ARTICLE 4** – Les autres dispositions restent inchangées.

**ARTICLE 5** – Madame la Directrice du CCAS de la ville de SAINT-HERBLAIN et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de SAINT-HERBLAIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Herblain, le /01/2025

Le Maire,  
Président du CCAS

Bertrand AFFILÉ

Reçu en préfecture de Nantes le 8 octobre 2025  
Publication le 26 décembre 2025



# REGISTRE DES ARRÊTÉS DU PRÉSIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Page n°2

## RÉGISSEUR TITULAIRE

(Signature précédée de la mention)

"**Vu pour Acceptation**"

et la date

**Mme Isabelle TURMEL**

## RÉGISSEUR SUPPLÉANT

(Signature précédée de la mention)

"**Lu et Approuvé**"

et la date

**Mme Chantale TELLIER**

## PRÉPOSÉ

(Signature précédée de la mention)

"**Lu et Approuvé**"

et la date

**Mme Sandrine DOUDARD**